

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :
Institut du Droit Public et de la Science Politique
IDPSP

sous tutelle des
établissements et organismes :
Université de Rennes 1

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous. Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité : Institut du Droit Public et de la Science Politique

Acronyme de l'unité : IDPSP

Label demandé : EA

N° actuel : EA 14087

Nom du directeur (2015-2016) : M. Jean-Éric GICQUEL

Nom du porteur de projet (2017-2021) : M. Jean-Éric GICQUEL

Membres du comité d'experts

Président : M. Michel DEGOFFE, Université Paris-Descartes

Experts :

- M. Xavier MAGNON, Université de Toulouse-Capitole (représentant du CNU)
- M. Jean-Paul MARKUS, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines
- M. Yves POIRMEUR, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Délégué scientifique représentant du HCERES :

M. Stéphane MANSON

Représentant des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Claude LABIT, Université de Rennes 1

Représentant de l'École Doctorale :

M. Franck MORAUX, ED n° 505, École Doctorale « Sciences de l'Homme, des Organisations et de la Société », SHOS

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

L'IDSP est le résultat d'une fusion opérée en 2010 entre le Laboratoire d'étude de droit public et le CERAD (Centre d'Études et de Recherches Autour de la Démocratie). C'est donc un regroupement de publicistes et de politistes. Il est localisé à la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Rennes 1 (9 rue Jean Macé à Rennes).

Équipe de direction

Le directeur de l'IDSP est M. Jean-Éric GICQUEL. Il est assisté par les responsables de chacun des quatre thèmes : M^{me} Anne-Marie LE POURHIET et M. Guillaume LE FLOCH (thème droits et libertés fondamentaux), M^{me} Marie-Laure MOQUET-ANGER, (thème santé et responsabilité), M^{me} Véronique INSERGUET-BRISSET (thème urbanisme, aménagement et environnement) et MM. Bernard BRUNETEAU et Jackie HUMMEL (thème mutation de l'État et théories de la démocratie).

Nomenclature HCERES

Domaine Principal: SHS2_1 Droit

Domaine Secondaire : SHS2_2 Science politique

Domaine d'activité

Domaine scientifique principal: 7 - Sciences de la société

Droit public, Science politique

Effectifs de l'unité

| Composition de l'unité | Nombre au 30/06/2015 | Nombre au 01/01/2017 |
|--|----------------------|----------------------|
| N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 21 | 22 |
| N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | |
| N3 : Autres personnels titulaires (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche) | | |
| N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | 2 | |
| N5 : Autres chercheurs (DREM, post-doctorants, etc.) | | |
| N6 : Autres personnels contractuels (appui à la recherche et/ou n'ayant pas d'obligation de recherche) | 1 | |
| N7 : Doctorants | 41 | |
| TOTAL N1 à N7 | 65 | |
| Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées | 15 | |

| Bilan de l'unité | Période du 01/01/2010 au 30/06/2015 |
|---|-------------------------------------|
| Thèses soutenues | 19 |
| Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | |
| Nombre d'HDR soutenues | 2 |

2 • Appréciation sur l'unité

Introduction

L'IDPSP regroupe des enseignants-chercheurs en droit public ainsi que des enseignants-chercheurs en science politique (ces derniers étant peu nombreux : au nombre de 3). L'IDPSP regroupe 21 enseignants-chercheurs (l'IDPSP comptait 25 membres à la fin du précédent contrat). Cette légère diminution s'explique par la politique de l'université de non-remplacement systématique des enseignants-chercheurs qui quittent l'université.

Les chercheurs sont regroupés en quatre thèmes, dont deux sont très spécialisés : le thème urbanisme, aménagement et environnement, et le thème santé et responsabilité. Les deux autres thèmes, à portée plus généraliste, sont relatifs aux droits fondamentaux ainsi qu'aux mutations de l'État. Cette architecture est toutefois conçue avec une grande souplesse, puisque chaque enseignant-chercheur peut appartenir à plusieurs thèmes simultanément. Ces thèmes ont un caractère permanent et structurant.

Avis global sur l'unité

Le travail conduit par l'unité est d'un grand sérieux. Les recherches menées sont cohérentes avec les compétences de ses membres. L'IDPSP est le fruit de regroupements antérieurs. Ceci explique probablement l'impression de la présence de quatre équipes aux spécialités assez distinctes; mais ceci n'est pas un reproche. Le centre est accueillant pour les nouveaux arrivants. En effet, les collègues de droit public et science politique nommés à l'Université de Rennes 1 rejoignent naturellement le centre. L'IDPSP peut aussi compter sur la stabilité de collègues, présents depuis longtemps à Rennes. Plusieurs membres du centre ont une réputation qui dépasse largement le cadre de la Bretagne.

La politique de l'Université de Rennes 1 vise, dans un objectif de rationalisation, à regrouper les centres de recherche. On ne peut pas, ensuite, reprocher aux membres de ces centres de chercher à trouver des thématiques communes artificielles. Il apparaît toutefois au comité d'experts que les politistes sont bien intégrés à l'équipe et travaillent de façon harmonieuse avec les publicistes et, en particulier, les constitutionnalistes.

Par ailleurs, l'IDPSP souhaite faciliter la tâche des doctorants (local dédié, aide financière pour assister à des colloques).

L'IDPSP a également noué des liens avec plusieurs universités étrangères. Son partenariat avec l'Université libanaise à Beyrouth semble fructueux.

Plusieurs membres de l'IDPSP nouent des liens avec des associations : présidence de l'association française de droit de la santé, vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel, chargé de recherche au Groupement de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH).

Points forts et possibilités liées au contexte

L'IDPSP a les moyens de mener une recherche de qualité, d'attirer des doctorants et de leur donner les meilleures chances de succès. Plusieurs membres du centre ont une réputation en droit administratif et en droit constitutionnel qui peut leur permettre de séduire les étudiants rennais qui souhaitent faire une thèse et d'en attirer d'autres.

Le thème santé est connu de longue date. Créé par des spécialistes reconnus de droit de la santé, le centre a noué, grâce à ce thème, des liens très forts avec l'école des hautes études en santé publique à Rennes.

Points faibles et risques liés au contexte

L'IDPSP subit les conséquences de la politique de gel des emplois publics menée par l'Université de Rennes 1 : les départs de plusieurs professeurs n'ont pas été compensés par de nouvelles arrivées. Entre 2010 et aujourd'hui, l'IDPSP est passé de 25 à 21 membres. Cette baisse d'effectifs s'explique par le non-remplacement d'enseignants-chercheurs partis à la retraite ou à la mutation.

Il convient en outre de relever un nombre modeste de doctorants : en moyenne deux par enseignants-chercheurs habilité à diriger des recherches.

L'IDPSP ne dispose que d'un agent administratif : ce qui est manifestement insuffisant, d'autant que cet agent doit également assurer le secrétariat de trois masters : le Master 2 professionnel juriste en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, Master 2 droit public interne et le Master 2 science politique.

Recommandations

Dans une période budgétaire contrainte, l'État comme l'université souhaitent que les centres trouvent, par leurs propres moyens, des financements. Une telle voie n'est possible que si le centre est épaulé par un personnel administratif (dans l'idéal, un ingénieur d'étude) capable de l'aider à monter des projets. L'IDPSP n'est pas dans cette situation. Il ne compte qu'un agent à sa disposition. Il s'agit d'un agent contractuel, plein de bonne volonté mais qui doit s'occuper à la fois de la gestion du centre et de trois masters (à l'intérieur desquels se trouvent des diplômés d'université à la gestion souvent compliquée).

Le comité d'experts a appelé l'attention du vice-président du conseil scientifique sur cette situation. Celui-ci en est conscient, mais a insisté sur les contraintes budgétaires. Toutefois, il a indiqué qu'une cellule existait au siège de l'université pour aider les équipes à monter des projets. Il est souhaitable que cette cellule puisse efficacement épauler une équipe de droit public et de science politique.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

L'IDPSP constitue un centre de recherche de dimension relativement modeste. Il a pourtant une production scientifique soutenue, tant individuellement (la plupart des membres peuvent être considérés comme publiants au regard des critères habituellement retenus) que collectivement. L'IDPSP organise régulièrement des colloques tant dans ses thèmes spécialisés (droit de l'urbanisme et droit de la santé) qu'en droit constitutionnel et en droit administratif. L'IDPSP est composé, dans ses différents thèmes, d'universitaires de très grande qualité que ce soit en droit de l'urbanisme, droit de la santé ou droit administratif et droit constitutionnel. Les publications, individuelles et collectives, sont diffusées au sein de revues et éditeurs dont la qualité et l'exigence sont reconnues (Daloz, LexisNexis, Lextenso, etc.). Des colloques de haute tenue sont, en outre, organisés très régulièrement.

Appréciation sur ce critère

Tant en quantité qu'en qualité ou régularité, la production scientifique de l'IDPSP, appréciée dans sa globalité, est très satisfaisante.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

Le rayonnement et l'attractivité académiques de l'IDPSP sont incontestables. En droit de la santé, le centre peut compter sur son lien avec l'école des hautes études en santé publique. Il en résulte que Rennes est identifié comme pôle d'excellence en droit de la santé, de longue date. C'est vrai également en droit de l'urbanisme, matière souvent délaissée dans les facultés de droit. L'IDPSP déroge à cette ligne grâce à une équipe de spécialité modeste en nombre mais de qualité qui a noué des liens avec les organismes reconnus en cette matière (le GRIDAUH notamment). Dans des disciplines plus théoriques enfin, l'IDPSP peut s'appuyer sur des enseignants-chercheurs à la pointe dans leur discipline. Un étudiant rennais qui souhaite entreprendre une thèse peut trouver au sein de l'IDPSP des directeurs de thèse que pourraient envier les meilleures universités.

Appréciation sur ce critère

Le thème santé a un rayonnement incontestable en droit de la santé. Cela tient, notamment, à la personnalité de son responsable qui préside l'association française de droit de la santé. Cela tient aussi au lien entretenu dès l'origine avec l'école de la santé publique. En droit administratif et droit constitutionnel, le centre peut s'appuyer sur des membres qui sont en pointe dans leur discipline. L'IDPSP entretient des relations avec plusieurs universités et, en particulier, l'Université libanaise de Beyrouth.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Il est incontestable que les thèmes urbanisme et santé ont des liens avec les professionnels de santé et les spécialistes de l'urbanisme tant au niveau local que national. Lors de la visite du comité d'experts, les membres de l'IDPSP ont indiqué que les collectivités territoriales aidaient peu au financement des colloques. Mais il faut sans doute relativiser cette remarque. Le vice-président du conseil scientifique de l'Université de Rennes 1 a indiqué quant à lui que le financement des collectivités territoriales passait directement par l'université et non par la faculté de droit. En outre, le thème urbanisme a pu participer à des études liées à l'urbanisme local.

Appréciation sur ce critère

L'immersion de l'IDPSP dans son environnement social, économique et culturel est réelle. Elle gagnerait toutefois à être généralisée à l'ensemble de l'unité, car il est aujourd'hui surtout le fait de deux des quatre thèmes : santé et urbanisme.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

Le dossier déposé par l'unité et la visite du comité d'experts conduisent à constater que l'IDPSP a un fonctionnement harmonieux. Le directeur est épaulé par un directeur adjoint. Les responsabilités sont partagées et une mutation régulière est observée dans la direction du centre comme de celle de certains thèmes. Le fonctionnement de l'unité répond aux exigences démocratiques et de transparence.

En outre, l'impression se dégage d'une équipe à la vie apaisée, même si les thèmes semblent mener une vie distincte. Le comité d'experts note l'effort qui est fait pour faciliter la vie des doctorants et les associer à la vie de laboratoire. Une partie de la dotation du centre est utilisée pour financer des voyages d'études de ceux-ci.

Appréciation sur ce critère

Une véritable vie institutionnelle (réunions régulières, formelles et informelles) anime à la fois chacun des thèmes ainsi que l'unité dans son ensemble. Les doctorants y sont associés de manière satisfaisante.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

L'IDPSP relève de l'École Doctorale Sciences de l'Homme, de l'Organisation et la Société (ED SHSO n° 505) qui regroupe l'ensemble des unités de recherche de la faculté de droit, de l'IEP de Rennes et du département de philosophie de l'Université de Rennes 1.

Il y a 41 thèses en cours pour 21 enseignants-chercheurs. Le ratio paraît modeste. Il y a toutefois une augmentation du nombre d'inscription en thèse pendant la période évaluée. Il convient de noter que, pendant cette période, l'IDPSP a eu deux qualifiés au Conseil National des Universités en droit public et un en science politique. Le résultat est intéressant puisqu'il y a eu 9 thèses soutenues (ce qui est peu) et que la plupart de ces thèses étaient à vocation « professionnelle ».

Pendant leur doctorat, les étudiants sont constamment encadrés par l'IDPSP. Primo, des moyens matériels conséquents leur sont alloués (bibliothèque, local dédié, politique de soutien financier aux déplacements scientifiques). Secundo, sur le plan scientifique, les doctorants sont pleinement associés aux différentes manifestations de l'IDPSP ainsi qu'à ses assemblées générales. Au-delà, le principe d'une conférence de thèse a été retenu. Elle concerne tous les étudiants inscrits en troisième année de doctorat.

Les masters de droit public de l'Université Rennes 1 entretiennent des liens étroits et cohérents avec l'IDPSP.

L'IDPSP soutient, financièrement et scientifiquement les initiatives de l'Association des Étudiants de Droit Public (AEDP). Regroupant étudiants du M2 Droit public interne, doctorants et enseignants-chercheurs, des journées d'étude sont organisées. La plupart de ces manifestations donnent ensuite lieu à des publications sur des supports variés (notamment la Revue juridique de l'Ouest et la Revue française de droit constitutionnel). Au surplus sont organisées des visites institutionnelles et des réceptions de personnalités (M. Jean-Louis DEBRE, président du Conseil constitutionnel, en 2015). Une émulation est visible puisque, d'une part, l'Association des étudiants en droit de la santé a aussi organisé, en 2015, un colloque consacré aux « 20 ans de législation sanitaire, bilan et perspective » et que, d'autre part, les recherches menées par un atelier transdisciplinaire, comprenant 14 doctorants de science politique, de droit, d'histoire du droit et de la philosophie des normes, se sont concrétisées par l'organisation d'un colloque consacré à l'Empire.

Appréciation sur ce critère

L'IDPSP met en œuvre des actions concrètes et continues de formation par la recherche à destination de ses doctorants, mais aussi en direction des étudiants de masters 2. L'unité est fortement impliquée. L'impression ressentie par les doctorants est fortement positive.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Les différents thèmes ont planifié des projets qui présentent un grand intérêt scientifique pour les cinq prochaines années; tous ces projets méritent d'être et déjà d'être salués tant ils apparaissent en lien avec l'actualité juridique et politique : deux études spécifiques pour le thème urbanisme, l'une sur les réserves foncières, l'autre les plans locaux d'urbanisme intercommunaux, sujets d'actualité depuis la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) de 2014. L'IDPSP va en outre adhérer à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes qui est un groupement d'intérêt scientifique qui regroupe des géographes, architectes, sociologues, aménageurs,

urbanistes et ingénieurs. Le thème droits de l'homme et libertés fondamentales organisera en 2015 une étude sur les référés administratifs. L'IDPSP accueillera en 2016, l'ancien président de la Cour européenne des Droits de l'Homme et le président de la Cour internationale de justice avec un colloque sur l'influence de la jurisprudence de la Cour européenne dans les ordres juridiques. Le thème organisera aussi un colloque en 2016 sur la notion de génocide, colloque qui se veut pluridisciplinaire. Le thème santé a des projets qui sont liés à la riche actualité du droit de la santé avec le vote de la loi Touraine. Enfin le thème mutation de l'État mènera conjointement avec le thème droits et libertés fondamentaux le projet de colloque sur le génocide et un autre colloque sur le parti politique dans l'histoire et la pensée constitutionnelles.

Les projets présentés sont souvent en continuité avec les thématiques retenues dans le précédent contrat. L'IDPSP souhaite d'ailleurs maintenir les quatre thèmes tels qu'ils existaient dans le contrat en cours. Cela paraît logique dans la mesure où les équipes ont peu évolué (les spécialistes sont restés). L'IDPSP a bien conscience que ces thèmes travaillent de manière relativement séparée, ce qui peut donner l'impression de quatre équipes superposées et non pas d'une véritable unité. Mais, cette impression doit être nuancée car les membres de l'équipe ne sont pas affectés à un thème ou à un autre. Ils peuvent, selon les thématiques retenues, travailler dans l'un ou l'autre thème. En outre, pour renforcer l'unité de l'équipe, l'IDPSP souhaite identifier des axes de recherche communs aux différents thèmes (cela ne sera pas facile) ; par exemple l'aléa.

Appréciation sur ce critère

Les projets retenus par chacun des quatre thèmes sont très pertinents. Ils ouvrent des horizons scientifiques très larges et des perspectives très fécondes. Le défi, pour l'ensemble de l'IDPSP, demeure toutefois de mettre au jour et de réaliser un projet scientifique global suffisamment fédérateur et transversal.

4 • Analyse thème par thème

Précision relative aux effectifs : les membres de l'unité peuvent appartenir simultanément à plusieurs thèmes, dont la somme des effectifs ne correspond donc pas aux effectifs de l'unité dans son ensemble. La souplesse de la répartition des membres entre les thèmes rend également sans objet une détermination de leurs effectifs au 01/01/2017.

Thème 1 : Urbanisme, aménagement et environnement

Nom du responsable : M^{me} Véronique INSERGUET-BRISSET

Domaine d'activité

Droit administratif des biens - droit de l'urbanisme - droit de l'environnement.

Effectifs

| Composition du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2015 | Au 01/01/2017 |
|---|---------------|---------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 5 | |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs (DREM, etc.) hors post-doctorants | 2 | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | 1 | |
| TOTAL | 8 | |

• Appréciations détaillées

Le thème urbanisme, aménagement et environnement est une petite équipe au sein de l'IDSP. Il est composé d'enseignants-chercheurs dont la compétence est reconnue dans ce domaine. La matière est très technique. Le thème regroupe aussi des spécialistes de droit administratif des biens et de droit de l'environnement. Il est en cohérence avec le Master 2 juristes en droit de l'urbanisme et de l'aménagement ouvert en 2007 à Rennes 1. Mais, il peut également compter sur l'apport de praticiens (avocats en droit public). Cet apport ne semble pas inutile en matière de droit de l'urbanisme. La matière étant très technique, il est opportun de mener des recherches avec des

professionnels. Le thème a montré qu'il pouvait développer des recherches opportunes : les réserves foncières (un doctorant travaille sur la question) ou encore l'indépendance des législations.

Par l'entremise du thème, l'IDPSP est intégré au réseau de laboratoires du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Groupe de Recherche sur les Institutions et le Droit de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Habitat (GRIDAUH), notamment par l'intermédiaire d'un enseignant-chercheur spécialiste de droit de l'urbanisme. En partenariat avec le GRIDAUH, le thème travaille sur « l'écriture des plans locaux d'urbanisme » (publication d'un ouvrage consacré à la dimension juridique de l'écriture du plan local d'urbanisme ». Le thème est incontestablement porteur pour l'IDPSP puisque par son intermédiaire, l'unité va adhérer à l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de Rennes qui est un groupement d'intérêt scientifique qui regroupe des géographes, architectes, sociologues, aménageurs, urbanistes et ingénieurs

Le thème s'apprête à développer deux études spécifiques, très opportunément choisies, l'une sur les réserves foncières, l'autre les PLU intercommunaux, sujets d'actualité depuis la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014.

Le thème urbanisme ne comprend qu'un seul doctorant. C'est très peu. Mais, cela est dû en partie à la grande technicité de la matière. Cela ne facilite pas les thèses théoriques avec des ambitions universitaires. Mais, on pourrait imaginer des thèses de professionnels.

Conclusion

▪ Avis global sur le thème

L'existence d'un thème consacré au droit de l'urbanisme est louable car la matière, devenue très technique, est souvent négligée dans les facultés, alors que ses implications pratiques demeurent très importantes. Il est certain toutefois que la pérennité de l'axe est fragile, car elle dépend de la présence à l'Université de Rennes 1 de spécialistes du droit de l'urbanisme.

▪ Points forts et possibilités liées au contexte

Le thème développe des recherches en droit de l'urbanisme et en droit de l'environnement. L'actualité est riche depuis le processus dit de Grenelle de l'Environnement et le lien entre le droit de l'urbanisme et le droit de l'environnement évident. Le thème développe ses recherches sur la trame verte, la préservation des terres agricoles, les réserves foncières. Ce sont des choix très opportuns.

Il convient de noter également que le thème urbanisme travaille avec d'autres équipes de l'université (géographes, urbanistes, sociologues, etc.) pour mener une recherche pluridisciplinaire.

Enfin, le thème est bien intégré dans le réseau national de droit de l'urbanisme (GRIDAUH).

▪ Points faibles et risques liés au contexte

La matière est très technique, mouvante. Ces caractères sont autant une incitation à la recherche qu'un possible facteur de difficulté, voire de découragement car il est difficile de théoriser sur des évolutions législatives et réglementaires incessantes. Ceci explique sans doute que les doctorants soient aussi peu nombreux dans ce thème. Il est en outre évident que les chances de qualification au Conseil national des universités apparaissent des plus réduites lorsque la thèse est effectuée dans cette thématique.

▪ Recommandations

Le comité d'experts recommande d'approfondir les liens avec les autres unités de recherche de l'université pour mener une recherche pluridisciplinaire, intéressante sans doute également pour former les étudiants qui s'inscrivent dans le master lié à cette discipline.

Thème 2 : Mutation de l'État et théorie de la démocratie

Nom du responsable : MM. Bernard BRUNETEAU et Jackie HUMMEL

Domaine d'activité

Droit public - Théorie du droit - Histoire des idées. Science politique.

Effectifs

| Composition du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2015 | Au 01/01/2017 |
|---|---------------|---------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 9 | |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs (DREM, etc.) hors post-doctorants | | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | 17 | |
| TOTAL | 26 | |

• **Appréciations détaillées**

Le thème mutation de l'État et théories de la démocratie a la particularité d'associer des publicistes et des politistes. Ce thème réunit neuf enseignants-chercheurs de droit public et de science politique. Il s'inscrit dans une démarche transdisciplinaire qui associe droit public et science politique dans l'étude d'objets communs relevant du droit politique, de la théorie politique et de l'histoire des idées politiques.

Dans ce cadre, ont ainsi été conduites quatre recherches collectives consacrées au totalitarisme (2012), à la volonté générale (2012), à la désignation du Chef de l'État (2012) et aux résistances intellectuelles à l'Europe (2013). Elles ont été ponctuées par six colloques (« Regards croisés et controversés sur le totalitarisme », 23 mars 2012 ; « La désignation du Chef de l'État : regards croisés dans le temps et l'espace », 31 mai 2012 ; « À qui appartient la volonté générale ? Sur les modalités d'énonciation et de formation de la volonté collective », 7 décembre 2012 ; « Les résistances intellectuelles à l'Europe », 29 mars 2013, « La parole en droit public », 24 et 25 octobre 2013, « État de droit. Perspectives franco-libanaises », 5-6 juin 2015). Les actes de deux d'entre eux ont en été publiés (La désignation du chef de l'État : regards croisés dans le temps et l'espace, Fondation Varenne, 2012 ; Le totalitarisme. Un concept et ses usages, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014) attestant de la qualité de ces recherches

collectives. Par ailleurs de nombreuses publications individuelles sont rattachées à ces thématiques de recherche collective (70 contributions dans des ouvrages, autant de notes, de chroniques et d'articles dans des revues à comité de lecture), auxquelles s'ajoutent une trentaine de communications dans des colloques, l'intérêt des objets autour desquels se structure cet axe et la richesse de la production scientifique qu'il génère.

Le thème organise régulièrement des colloques. Certains membres de l'équipe collaborent avec des journaux nationaux (le Figaro par exemple) et participent à des émissions de radio et de télévision nationales et régionales. Certains d'entre eux exercent des fonctions d'expertise dans le cadre de projets internationaux.

La réussite du thème reposant sur l'organisation de colloques pluridisciplinaire qui fédèrent autour d'un même objet de recherche, des politistes, des juristes et des philosophes membres de l'équipe et des intervenants extérieurs et la publication de leurs actes, ses responsables ont choisi de conserver la même stratégie pour les cinq années qui viennent. Deux colloques sont annoncés pour l'année 2016. Le premier, co-organisé avec le thème Droit et libertés fondamentaux, sera consacré au concept de génocide et à ses usages. Il s'agira d'en établir la généalogie, d'en cerner les enjeux mémoriels, politiques, géopolitiques et judiciaires, et d'en analyser la manifestation dans différents cas (Ukraine, Cambodge, Tibet, Darfour). Une seconde journée d'étude s'intéressera au « parti politique dans l'histoire et la pensée constitutionnelle ». Il s'agira d'analyser dans une perspective comparative - France, États-Unis, Angleterre - le processus d'institutionnalisation constitutionnelle des partis politiques et leurs liens avec l'ordre juridique. Ce sont là deux beaux objets de recherche, relativement peu étudiés sous les angles d'attaque choisis, qui relèvent parfaitement de l'objet d'étude du thème et sur lesquels ces travaux collectifs apporteront sans doute de précieuses connaissances.

Sur le plan méthodologique, le thème présente une stratégie claire. Sa thématique commune à la science politique et au droit public permet tout à la fois une collaboration fructueuse avec des membres de l'équipe plus particulièrement impliqués dans d'autres thèmes et par son ouverture d'assurer un renouvellement des objets de recherche tout en maintenant une cohérence d'ensemble.

Le thème est le support scientifique du Master de science politique. Il fédère 17 doctorants. Durant la période 2010-2015, il a perdu deux professeurs de science politique partis à la retraite et gagné un professeur de droit public. Les enseignants-chercheurs du thème participent activement à la formation des doctorants non seulement en assistant aux présentations de leurs travaux que les doctorants effectuent devant l'assemblée générale de l'unité, mais aussi en participant au groupe de recherche qu'ont créé les doctorants en science politique, ainsi qu'en contribuant aux manifestations scientifiques que leur association organise régulièrement (thématique retenue cette année : l'empire) et qui sont soutenues financièrement par l'unité.

Conclusion

▪ Avis global sur le thème

Le thème de recherche est fédérateur et permet de la production de recherches collectives de grande qualité. Son caractère transversal permet une étroite collaboration entre politistes et publicistes et contribue à donner sa cohérence d'ensemble à l'unité. Son dynamisme montre la pertinence de la stratégie de fusion ayant abouti à la création de l'IDPSP qui a été voulue par les deux unités concernées et soutenue par l'université.

▪ Points forts et possibilités liées au contexte

Le thème de recherche, centré sur l'analyse du droit politique et des transformations de l'État, peut non seulement favoriser les collaborations internes au laboratoire, spécialement avec le thème droit et libertés fondamentaux, mais aussi le développement, dans le cadre de la politique de site, des liens avec les philosophes, qui s'intéressent aussi à la production et à la transformation des normes.

▪ Points faibles et risques liés au contexte

Le thème a malheureusement perdu deux postes de professeurs de science politique, ce qui pourrait à terme le fragiliser.

▪ Recommandations

Afin de maintenir l'attractivité de l'axe et de permettre son développement, il serait opportun que le thème puisse renforcer ses effectifs. Dans le cadre de la politique de site, il conviendrait que soient explorées les possibilités

de développement des collaborations déjà nouées avec le laboratoire de philosophie intéressé par l'étude des normes. Les collaborations internes déjà très fructueuses, notamment avec l'axe droits et liberté fondamentaux, doivent être poursuivies.

Thème 3 :

Droits et libertés fondamentaux

Nom du responsable :

M^{me} Anne-Marie LE POURHIET et M. Jean-Éric GICQUEL (jusqu'en 2014) puis M. Guillaume LE FLOCH.

Domaine d'activité

Droit constitutionnel - Droit administratif - Droit des libertés fondamentales.

Effectifs

| Composition du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2015 | Au 01/01/2017 |
|---|---------------|---------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 8 | |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs (DREM, etc.) hors post-doctorants | | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | 17 | |
| TOTAL | 25 | |

• **Appréciations détaillées**

Le thème Droits et libertés fondamentaux est pluridisciplinaire (en droit public) et inscrit ainsi sa recherche en droit administratif, droit constitutionnel et droit international public. Il réunit 8 enseignants-chercheurs (dont 5 professeurs des universités, 2 maîtres de conférences habilités à diriger des recherches et 1 maître de conférences non habilité) et 17 doctorants et regroupe ainsi une équipe de dimension significative.

L'activité du thème a été organisée autour de trois thématiques générales :

- les rapports entre la constitutionnalité et la conventionnalité ;
- l'influence de l'émergence de nouveaux droits sur le concept de liberté et la définition de la 1^{ère} génération de droits ;
- l'étude de la jurisprudence des juridictions pénales internationales.

La qualité scientifique de la production du thème est incontestable.

Le comité d'experts relève un volume important de manifestations scientifiques qui semblent se rattacher de manière large aux droits fondamentaux. Seule la manifestation sur « la parole en droit public » est toutefois explicitement reconnue dans le dossier déposé par l'unité comme organisée par ce thème.

Sur les 5 publications majeures et les 5 faits illustrant le rayonnement ou l'attractivité académique indiqués par le laboratoire, aucun ne concerne le thème.

18 ouvrages ou participations à des ouvrages et 160 articles, notes et chroniques, sont formellement rattachés au thème. Certains semblent se rattacher difficilement au thème (par exemple Droit fiscal général, Code des collectivités territoriales, encore Exercices corrigés de droit administratif général). Des publications significatives, visibles et reconnues n'en sont pas moins présentes (participations à des ouvrages sur le thème de l'égalité, de la non-discrimination et de l'affirmative action).

Le thème est dirigé par la vice-présidente de l'Association française de droit constitutionnel. La visibilité scientifique est significative au regard de l'ampleur des publications individuelles des membres du thème et de leur régularité. La plupart des membres du thème bénéficie d'une visibilité scientifique nationale dans leur domaine de spécialité. La dimension « droits et libertés » apparaît dans ces travaux de manière transversale, sans que cela ne pose de difficulté en termes de cohérence. L'on ne saurait exiger une publication exclusive de chacun des membres dans le champ du thème. Les publications individuelles qui y sont consacrées sont suffisantes, du moins à titre individuel, pour crédibiliser la production scientifique du thème dans le domaine de recherche.

De manière incontestable, le thème bénéficie de la visibilité scientifique de ses membres, certains d'entre eux étant reconnus et incontestables dans leur discipline.

Concernant le projet, deux manifestations scientifiques sont mises en évidence : « prévoir l'imprévisible : le renouveau des législations d'exception » et « l'aléa dans la jurisprudence des juridictions pénales internationales ». Ces deux colloques s'inscrivent dans la thématique de l'aléa, retenue par le laboratoire comme constituant la thématique générale de celui-ci pour le prochain contrat quinquennal. Le thème droits et libertés fondamentaux entend par ailleurs développer des recherches pluridisciplinaires, ce qui se traduira en pratique par l'organisation d'un autre colloque consacré au *génocide : les usages d'un concept* dans lequel interviendront des historiens, des politistes et des juristes (pénaliste et internationaliste).

Conclusion

▪ Avis global sur le thème

Le thème droits et libertés fondamentaux témoigne d'un dynamisme et d'une visibilité scientifiques certains, qui permettent de mettre en valeur les forces vives du laboratoire et de générer une dynamique de recherche attractive pour les doctorants.

▪ Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts du thème résident dans la visibilité scientifique de ses membres et dans leur volonté de travailler de manière collective autour des thématiques de recherche. L'intégration et la coexistence de différentes générations de chercheurs témoignent d'un dynamisme constant. La mobilité de l'ensemble des chercheurs du laboratoire autour des thématiques conduites par les différents thèmes de l'unité, et en particulier le thème droits et libertés fondamentaux, qui mobilise internationaliste, constitutionnalistes, historiens du droit et politistes doit également être soulignée.

▪ Points faibles et risques liés au contexte

Le comité d'experts espère que les recrutements à venir permettront de maintenir la vivacité du thème.

▪ Recommandations

Le comité d'experts considère que l'activité du thème pourrait se renforcer par l'existence de publications collectives, communes, régulières, ce qui permettrait d'accroître sa visibilité scientifique collective en matière de droits et libertés fondamentaux. Les colloques à venir annoncés s'inscrivent précisément dans cette logique.

Thème 4 : Santé et responsabilité

Nom du responsable : M^{me} Marie-Laure MOQUET-ANGER

Domaine d'activité

Droit de la santé - droit de la responsabilité.

Effectifs

| Composition du thème en Équivalents Temps Plein | Au 30/06/2015 | Au 01/01/2017 |
|---|------------------|------------------|
| ETP d'enseignants-chercheurs titulaires et assimilés | 8 | |
| ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés | | |
| ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.) | | |
| ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.) | | |
| ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité | | |
| ETP d'autres chercheurs (DREM, etc.) hors post-doctorants | 1 | |
| ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche | | |
| ETP de doctorants | 6 | |
| TOTAL | 15 | |

• **Appréciations détaillées**

Thème historique de l'ancien Laboratoire d'Études de Droit Public (LEDP), le thème « Droit de la santé » est devenu sous l'IDPSP un thème « Santé et responsabilité », ce qu'il entend rester sous le prochain contrat.

Le thème regroupe trois professeurs, cinq maîtres de conférences, un avocat et sept doctorants. Six des enseignants entrent dans la composition d'autres thèmes de l'IDPSP. En matière de production et qualité scientifiques, le thème contribue largement au rayonnement de l'IDPSP. On insistera sur le ciblage cohérent des thématiques et le rythme de publication soutenu, ainsi que sur la qualité reconnue de cette production scientifique, au regard d'un effectif réduit. Plusieurs de ces publications jouissent d'une incontestable notoriété.

L'enseignant-chercheur responsable du thème ayant été élu à la tête de l'Association Française de Droit de la Santé (AFDS), le collectif du thème « Santé et responsabilité » a gagné en notoriété : l'AFDS, seule association œuvrant de façon généraliste dans le domaine du droit de la santé, est reconnue à l'instar des autres grandes associations thématiques en droit. Le rayonnement se mesure aussi aux interventions des membres de l'équipe au sein de l'École des Hautes Études en Santé Publique (EHESP). Il convient en outre de relever les interventions de certains enseignants-chercheurs auprès des acteurs locaux de la santé (Agence régionale de santé), ainsi qu'au sein de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale (sur la santé mentale). En droit de la santé, les membres

du thème bénéficiant d'une notoriété nationale auprès des universitaires comme des praticiens. Sur le plan international, ces mêmes enseignants-chercheurs sont également actifs, mais le dossier déposé par l'unité manque d'éléments sur son attractivité.

L'unité a fait le choix d'une intégration des quatre thèmes dans une problématique commune : l'aléa. Cette problématique est présentée dans le dossier déposé par l'unité comme « transversale » et apte à susciter une « recherche collective » en droit et science politique. Parallèlement, les problématiques proposées au sein du thème « Santé et responsabilité » sont les suivantes : Médecines légale, scientifique, pénitentiaire, Coordination de l'offre de soins, Établissements de santé et nouvelles coopérations, Perte de chance et dommage corporel.

S'agissant de la problématique commune, le rapport entre l'aléa en santé ou responsabilité et l'aléa dans les autres thèmes, ne semble pas évident. D'autant que, lorsque sont abordées les problématiques du thème « santé et responsabilité », on ne retrouve plus l'aléa. Dans ces conditions, quels sujets de recherche fédérateurs peuvent bien se dégager au sein de l'IDPSP, pouvant inclure le thème santé et responsabilité ?

Les problématiques retenues par le thème santé répondent aux impératifs du partenariat avec l'EHESP et le font vivre. Elles sont en phase avec l'évolution du droit de la santé, et s'intègrent parfaitement dans le contexte national.

Ce qui toutefois appelle les quatre remarques suivantes :

- si ces quatre problématiques sont, comme le souligne à raison le dossier déposé par l'unité, opportunes au vu du contexte légal, réglementaire et jurisprudentiel, la thématique « responsabilité » est sous-représentée dans ce projet. Pourquoi avoir élargi le champ de l'ancien thème « Droit de la santé » à « Santé et responsabilité », si la responsabilité n'est abordée qu'à travers le droit de la santé ? Il est précisé que l'ajout de la responsabilité dans le champ de l'équipe « Droit de la santé » n'est pas le résultat d'une « simple juxtaposition ». Si l'intégration de la responsabilité dans le champ du thème santé et responsabilité se justifiait légitimement par l'ouverture au 1er septembre 2015 d'un M2 Conseil et contentieux des personnes publiques, et si le rapport entre la santé et la responsabilité ne se conteste pas, il est loin d'être exclusif. Il a été répondu à cette objection, lors de la visite du comité d'experts, notamment par l'inclusion de la responsabilité pour dommage corporel du fait, par exemple, des travaux publics. Reste que, cela étant précisé, pourquoi ne pas avoir développé une ou deux problématiques de responsabilité à part entière dans le projet du thème ? Ce qui permettrait, peut-être, de drainer des doctorants se destinant à la carrière universitaire, et pas seulement des professionnels ;
- par construction, le fait que les problématiques choisies soient en phase avec l'actualité juridique les prive d'originalité. Si le thème santé et responsabilité démontre son expertise par sa réactivité aux évolutions du contexte juridique, ce qui, au passage, fait de lui une référence, peut-être aurait-il fallu faire preuve de plus d'audace, par l'ajout d'une problématique plus intemporelle en santé ou responsabilité ;
- l'aléa en tant que problématique de l'IDPSP n'apparaît pas dans les problématiques du thème « Santé et responsabilité ». Ce qui rejoint la remarque précédente sur la problématique commune ;
- la dernière remarque met en jeu l'avenir du thème et il y a été fait allusion lors de la visite du comité d'experts. A en croire la liste des publications, la vie du thème repose assez largement sur deux ou trois enseignants-chercheurs, qui assurent l'essentiel de la production scientifique. Cela n'a certes pas empêché le thème de s'ancre dans la recherche française en droit de la santé et de s'assurer une renommée nationale. Mais compte tenu de la mobilité accrue des enseignants-chercheurs, soulignée dans le dossier déposé, cela précarise le thème, qu'il convient par anticipation de renforcer sur ce plan (effectifs, ou partenariats avec d'autres thèmes de l'unité).

Conclusion

▪ Avis global sur le thème

Le thème est cohérent; son enracinement historique lui confère une forte identité. Il est incontestablement actif quant aux manifestations scientifiques, productif, impliqué dans le fonctionnement de l'unité, fortement ancré dans son environnement régional et national. Son rayonnement national, voire international, est incontestable.

- **Points forts et possibilités liées au contexte**

Constituent sans aucun doute des points forts : le rayonnement scientifique du thème; son insertion dans l'environnement (ce dernier point peut encore se développer compte tenu des besoins en droit de la santé), dont le fort partenariat historique avec l'EHESP ainsi que le développement de nouvelles formations, preuve de dynamisme

- **Points faibles et risques liés au contexte**

Doivent, en revanche être relevées au titre des points faibles, la faiblesse des “ressources humaines”, en particulier parmi les membres du thème qui produisent. Cette faiblesse, à terme, précarisera la position du thème non seulement au sein de l'unité, mais aussi sur le plan national. Le comité d'experts déplore également l'absence de doctorants “académiques” (i.e. qui se destinent à la carrière universitaire) car les doctorants présents visent une finalité professionnelle pour la totalité d'entre eux.

- **Recommandations**

Le comité d'experts recommande de mieux répartir l'effort de publication au sein du thème. Il suggère également de tenter d'attirer des doctorants universitaires par le développement de problématiques plus théoriques. Ces doctorants, à terme, pourraient pallier la faiblesse des effectifs du thème. Si une thèse en « pur » droit de la santé se heurtait au barrage de la qualification (ce qui a été souligné lors de la visite du comité d'experts), une thèse moins marquée aurait ses chances. Un des moyens pourrait être d'introduire des enseignements optionnels d'introduction au droit de la santé dans les autres masters de droit public et de droit privé.

5 • Déroulement de la visite

Date de la visite

Début : Lundi 7 mars 2016 à 11h00

Fin : Lundi 7 mars 2016 à 16h30

Lieu de la visite

Institution : Université de Rennes 1, Faculté de droit et de science politique

Adresse : 9, rue Jean Macé, CS 54203, 35042 Rennes Cedex.

Déroulement ou programme de visite

- 11h00-11h15: huis-clos 1 : comité d'experts et délégué scientifique.
- 11h15-12h45 : Séance plénière : présentation synthétique de l'unité par l'équipe de direction (en présence des représentants des tutelles)
- 12h45-13h15 : huis-clos 2 : échanges avec les représentants des tutelles (VP Recherche) et de l'école doctorale.
- 13h15-14h00 : déjeuner sur place avec les membres de l'unité
- 14h00-15h00 : huis-clos 3 : échanges avec les enseignants-chercheurs et la direction de l'unité
- 15h00-15h30 : huis-clos 4 : échanges avec les doctorants et post-doctorants
- 15h30-15h45 : huis-clos 5 : échanges avec les ingénieurs, techniciens et administratifs
- 15h45-16h30 : huis-clos 6 : comité d'experts et délégué scientifique
- 16h30 : fin de la visite.